



Conditions Générales (CG) Zen Car

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales et d'utilisation du service par un client.

Article 2 - Nature du service

A - Zen Car propose un service de transport durable pour les particuliers et les entreprises utilisant des véhicules électriques à temps partagé 7j/7, 24h/24, 365 j/an.

B - Les véhicules sont disponibles sur des stations réparties selon le plan joint en annexe.

C - Il est précisé que le présent contrat est un contrat de moyens. Zen Car ne pourra donc être tenu responsable de la non disponibilité des voitures, sur une station.

D - Le client peut utiliser le véhicule dans la Région Bruxelles-Capitale constituée par dix-neuf (19) communes bruxelloises et sa périphérie.

E - Le tarif de location inclut l'ensemble des coûts du service : électricité, entretien, réparations, assurances, nettoyage, stationnement, etc.

Article 3 - Durée

A - Le contrat est valable pour une durée de douze (12) mois. Il peut être résilié à tout moment. En cas de rupture par anticipation, un (1) mois de préavis sera dû.

B - Il sera reconduit par tacite reconduction sauf dénonciation du client par courrier avec accusé de réception un (1) mois avant l'échéance. La rupture du contrat sera effective à la restitution par le client des moyens d'accès aux véhicules, des documents remis au client dans le cadre du

contrat, après la clôture des comptes et acquittement des montants impayés par le client.

C - Néanmoins, pour certaines raisons (déménagement...), et après fourniture des justificatifs, le client pourra mettre fin au contrat avant l'échéance des douze (12) mois par courrier avec accusé de réception, adressé à l'agence.

Article 4 - Cessibilité

A - Le présent contrat n'est pas cessible.

B - Le client ne peut ni vendre, ni hypothéquer ou mettre en gage le véhicule, son équipement ou son outillage, ni les traiter d'une manière à porter préjudice à Zen Car.

Article 5 - Responsabilités

A - La mise à disposition d'un véhicule est accordée à titre personnel au signataire du présent contrat.

B - Dans le cas où le signataire représente une personne morale, il devra être en mesure de présenter à la première demande les éléments attestant qu'il est dûment habilité pour cette délégation.

C - Le véhicule peut être utilisé et conduit que par le signataire du présent contrat ou un membre dans le cas d'une personne morale. Il est en outre précisé que :

- la personne signataire demeure responsable vis-à-vis de Zen Car,
- le conducteur devra répondre à toutes les obligations requises par le contrat.

D - Le client assume la garde du véhicule et de ses accessoires depuis l'emprunt jusqu'à sa restitution effective. Il est responsable des dégradations consécutives à sa maladresse, sa négligence, sa faute ou liées à une utilisation non conforme. Il est



responsable des dégradations subies par le véhicule autres que l'usure normale.

E - Les dommages intentionnels ou non intentionnels causés au cours de l'emprunt par un client et qui ne relèvent pas de la police d'assurance sont la responsabilité du client.

F - Zen Car n'est pas responsable des pertes ou dommages occasionnés par (ou au) Client à (ou par) un tiers quelconque au moment du chargement ou du déchargement du véhicule. De plus, les vêtements et objets transportés ne sont garantis en aucune façon.

G - Exception faite des vices cachés de la voiture, du système embarqué et du système de réservation, la responsabilité de Zen Car se limite aux cas de malveillance ou de négligence grave.

Article 6 - Conditions d'accès à Zen Car

A - Le client est en droit d'utiliser le véhicule uniquement s'il possède un abonnement ou une carte prépayée et à condition qu'il dispose d'une réservation valable et qu'il soit en possession d'un permis de conduire définitif de catégorie B valable (photocopie(s) à remettre par le client lors de l'inscription) et admis en Belgique. Les permis de conduire en alphabet non romain doivent être accompagnés d'un permis de conduire international. L'abonnement ou la carte prépayée sont accessibles à toute personne physique ou morale (sans préjudice des conditions imposées par Zen Car).

B - Le conducteur client doit être âgé de 18 ans.

C - Le client doit aussi remplir les conditions suivantes :

-ne présenter aucun handicap physique ou maladie réduisant l'aptitude à conduire ;

- ne pas avoir été résilié par une compagnie d'assurance RC véhicules automoteurs ;

- ne pas faire ou avoir fait l'objet de poursuite pour état d'ivresse, refus d'alcootest, refus d'analyse respiratoire et de prise de sang ou pour délit de fuite ;

- ne pas avoir fait l'objet d'une décision de retrait ou de suspension de permis ;

- ne pas avoir occasionné de sinistre(s) en tort dans les deux (2) dernières années.

D - A l'inscription, Zen Car prendra une empreinte de votre carte de crédit qui permettra d'effectuer le paiement automatique de votre abonnement et/ou réservations. La carte de crédit du client peut également être débitée s'il y a eu des dommages constatés sur le véhicule et/ou en cas d'accident dont le membre est responsable. Cette empreinte de carte de crédit peut également être utilisée pour payer tous les frais supplémentaires, les amendes de stationnement et des dommages-intérêt. Tous les montants sont déterminés par la liste des prix en vigueur à ce moment.

E - Zen Car se réserve le droit de supprimer sans préavis le droit d'accès au service à tout client qui ne respecte pas le contrat, les règles d'utilisation du service, les lois ou règlements applicables ou qui, par la survenance d'accidents de la circulation répétés, contribue à une modification substantielle des conditions d'assurance des véhicules. Zen Car en avisera immédiatement le client.

Article 7 - Documentation et Carte Zen Car

A- Il est précisé que Zen Car procède à une présentation des conditions d'utilisation des véhicules, des spécificités d'utilisation et des règles de sécurité particulières à respecter avant toute utilisation. Le client reconnaît avoir reçu à cet effet, un guide



d'utilisation du service et le présent contrat que le client a lus avec toute l'attention requise.

B - Zen Car met à disposition dans la boîte à gant :

- les documents requis par la législation sous forme de photocopies (certificat d'immatriculation, certificat d'assurance) ;
- un constat amiable ;
- et un manuel Zen Car

C - En outre, lors de la souscription, Zen Car remet aux nouveaux clients une carte Zen Car qui leur permet d'accéder aux véhicules (équipés d'un système embarqué) de façon autonome. Cette carte est personnelle, non transmissible, ne doit pas être remise à des tiers et doit être soigneusement conservée. Les clients sont responsables de toute utilisation abusive de cette carte par des tiers (transmission non autorisée, absence de déclaration de perte de la carte Zen Car...) et des dommages qui en découlent.

Une carte Zen Car ne permet de disposer que d'un seul véhicule simultanément.

D - Tous les documents, remis au client lors de l'inscription, restent propriétés de Zen Car.

E - La perte ou le vol de la carte Zen Car doit être signalé immédiatement à la centrale. Une pénalité est portée en compte pour le remplacement d'une carte Zen Car perdue, volée ou endommagée ainsi que pour un blocage temporaire de la carte. Le client est civilement responsable de tous les dommages supplémentaires engendrés par un retard ou la non communication d'une perte ou d'un vol.

F - Zen Car se réserve le droit de reprendre ou de bloquer la carte à tout moment et sans indication de motifs (retrait de l'autorisation d'utilisation). Dans ce cas, la carte Zen Car doit être renvoyée sans délai à Zen Car. Dès la demande de restitution

ou le blocage de la carte, cette dernière perd sa validité pour l'obtention de services. Les éventuelles réservations seront annulées par Zen Car. Le remboursement de paiements déjà effectués est exclu.

G - Toute utilisation d'une carte Zen Car qui n'est plus valable est interdite. Les actions en dommages-intérêts et les poursuites pénales sont réservées.

H - Le manuel Zen Car, les spécificités d'utilisation et les règles de sécurité et les conditions d'assurance peuvent être modifiés à tout moment. La version actualisée se trouve sur le site web Zen Car.

Article 8 - Systèmes de gestion embarqué et de réservation

A - Le client s'interdit d'intervenir sous quelques formes que ce soit sur le système de gestion embarquée dans le véhicule et/ou sur le système de réservation du site internet Zen Car. Tout abus donnera lieu à des poursuites et à des demandes de dommages-intérêts.

B - Zen Car n'est responsable des défauts au système (système de gestion embarquée ou système de réservation) que pour autant qu'il y ait faute à son niveau. Zen Car peut prouver l'absence de faute. Il en va de même pour les dommages induits résultant de défauts sur les véhicules et sur le logiciel de réservation.

Article 9 - Réservation

A - Avant d'utiliser un véhicule, le client doit réserver celui-ci pour une période déterminée via un système de réservation Zen Car en indiquant son code personnel.



Les réservations sans indication de son code ne sont pas possibles.

Les réservations peuvent être faites 24h/24, 7j/7 soit via l'application Smartphone, soit via Internet (www.zencar.eu). Les réservations via la Centrale de service (02/669.77.91) sont payantes.

B - La période de réservation minimale est d'une heure. Toute heure commencée est due. Il convient de toujours prévoir une réserve de temps pour garantir la restitution ponctuelle du véhicule.

C - Le client peut utiliser le véhicule dans la Région Bruxelles-Capitale constituée par 19 communes bruxelloises et sa périphérie. Le client qui souhaite conduire une voiture en dehors du territoire décrit doit en informer Zen Car trois (3) jours ouvrables à l'avance. Dans le cas contraire, le client sera seul responsable, en aucun cas Zen Car, des problèmes de dépannages et de rapatriements du véhicule.

D - A chaque réservation, Zen Car fournit un numéro de réservation. Seul le véhicule réservé peut être utilisé.

E - En cas de raccourcissement ou d'annulation des réservations, les tarifs et pénalités définis dans la liste des prix en vigueur à ce moment s'appliquent, même si le véhicule peut être confié à un autre utilisateur à brève échéance. Les prolongations de réservation sont possibles si aucune réservation subséquente n'est enregistrée pour le véhicule concerné. La demande de prolongation de réservation doit être transmise avant l'expiration de la réservation en cours.

F - Dans le cas où le véhicule réservé ne se trouve pas ou n'est pas disponible à sa place au début de la période de réservation, le client peut s'adresser à la centrale pour annuler la réservation ou

effectuer un transfert vers un autre véhicule, et ce gratuitement. Si aucun véhicule de remplacement n'est disponible sur la station, le client recevra en dédommagement un avoir défini par la liste des prix en vigueur à ce moment. Le client ne peut pas exiger le remplacement du véhicule indisponible. Si un changement de réservation n'est pas possible, le client est autorisé, après en avoir convenu avec la centrale, à utiliser d'autres moyens de transport aux frais de Zen Car, pour autant que les coûts soient raisonnables. Zen Car est en droit de facturer lesdits frais au client précédent qui n'a pas respecté ses obligations.

G - Zen Car ne met pas d'accessoires à disposition (par exemple sièges pour enfants, porte-bagages etc.). Le client doit donc se charger des sièges pour enfants éventuellement nécessaires.

Article 10 - Utilisation du véhicule Zen Car

A - Une séance d'information est prévue lors de la première utilisation du véhicule afin d'expliquer le fonctionnement de celui-ci et de répondre aux éventuelles questions du client.

B - Le client s'engage à utiliser tous les véhicules prudemment et de la meilleure façon en respectant les règles de la loi sur la circulation routière, les instructions du guide d'utilisation et les directives du carnet de bord Zen Car.

C - Le client s'engage à vérifier que le véhicule qu'il emprunte est en bon état de marche, de présentation et d'entretien et que tous les papiers nécessaires à la circulation sont présents. Il s'engage à mentionner les chocs ou anomalies constatés lors de l'emprunt qui ne sont pas repris dans le carnet de bord. Il faut obligatoirement prendre contact avec la centrale avant de prendre la route afin de décider de la marche à suivre. Ce carnet de



bord permet également au client d'y inscrire d'éventuels problèmes ou plaintes.

D - Le client accepte de prendre un véhicule dont l'autonomie n'est pas maximale (par exemple taux de charge inférieur à 40%) et s'engage cependant à vérifier que celle-ci est compatible avec l'utilisation que le client aura à en faire.

E - Le client est responsable de débrancher le câble de rechargement du véhicule et de la borne de recharge, de fermer la trappe de la borne de recharge et de ranger le câble à l'emplacement prévu. En cas de non-respect de cette norme, une amende sera facturée suivant la liste de prix en vigueur à ce moment.

F - Le client est responsable de fermer le dispositif de sécurité à l'emplacement de parking. En cas de non-respect de cette norme, une amende sera facturée suivant la liste de prix en vigueur à ce moment.

G - Le client s'engage à prendre toutes les dispositions qui permettent de maintenir le véhicule en bon état de fonctionnement et de disponibilité. Le client s'engage ainsi à ne pas quitter le véhicule sans s'assurer du bon verrouillage des portières, du capot avant et de tout autre élément verrouillable (par exemple trappe de recharge).

H - Dans le cas où le client ne respecterait pas les obligations reprises ci-dessus, ce dernier devient le responsable de tous les dommages ou défauts qui ne sont pas repris dans le cahier de bord du véhicule.

I - Chaque véhicule est assigné à une station. L'utilisateur se doit de le ramener à cette même station à la fin de son utilisation.

Article 11 - Facture Zen Car

A - L'utilisation d'un véhicule est facturée proportionnellement au temps de

réservation (tarification par heure sur base de la liste des prix en vigueur à ce moment) et au type de véhicule.

B - La facture est établie périodiquement en fonction du montant payé et dû. Ce montant est calculé sur base du temps enregistrés électroniquement via le système embarqué et sur base de pénalités relevées.

C - La facture détaillée est envoyée prioritairement par courrier électronique ou à défaut par courrier au client. Il est de la responsabilité de Zen Car de tenir informés les clients quant à leurs obligations au niveau de la TVA.

D - La facture est exigible dès sa date d'établissement et doit être payée dans le délai mentionné sur la facture. Le montant de cette dernière sera directement débité de la carte de crédit du client.

E - Dans le cas où la banque ne peut effectuer le paiement ou réclame le montant, Zen Car est en droit de réclamer des frais de gestion comme définis dans la liste de prix en vigueur à ce moment. En cas de rappel, des frais de gestions seront également facturés par Zen Car en fonction de la liste de prix en vigueur à ce moment.

F - Les factures non payées peuvent avoir pour conséquence la suspension de l'autorisation de réserver et/ou d'utiliser les véhicules, et ce, sans préavis jusqu'au règlement de tous les montants dus, qu'un rappel ait ou non été envoyé au client. En outre, Zen Car se réserve à tout moment le droit de retirer aux clients, sans indication de motifs et sans préavis, le droit d'utiliser les prestations de Zen Car, d'annuler des réservations existantes et de procéder sans préavis et unilatéralement à la résiliation du contrat d'abonnement.

G - A l'expiration du délai de paiement accordé lors du deuxième rappel, Zen Car



se réserve le droit de prélever le montant directement sur la carte de crédit du client.

H - Les factures non payées à échéance seront majorées de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50 euros par facture avec un taux d'intérêt annuel selon le taux légal.

Article 12 - Restitution du véhicule

A- Le véhicule doit être restitué à la station de départ au plus tard à la fin de la période de réservation prêt à l'emploi. Si une restitution du véhicule n'est pas possible dans les délais, il faut en informer immédiatement la centrale avant la fin de la période de réservation.

B - Au moment de la restitution du véhicule, le véhicule doit être branché sur la borne de rechargement. A défaut, une pénalité sera perçue à la liste des prix en vigueur à ce moment. Pour recharger le véhicule, il faut utiliser le câble de rechargement se trouvant dans le coffre, connecter ce dernier sur la prise du véhicule et la borne de rechargement et veiller que la trappe de la borne et le capot du véhicule soit bien verrouillés. Pendant toute la durée de réservation, le client est responsable en cas de défauts ou de perte du câble de rechargement. Le client doit veiller à ce que la recharge du véhicule soit faite exclusivement sur les emplacements réservés Zen Car. Le non-respect de ces prescriptions expose le client à indemniser Zen Car selon les pénalités en application à ce moment.

C - Le véhicule doit être restitué dans un état propre et prêt à l'emploi. Tous les appareils doivent être éteints, les fenêtres relevées, le capot avant fermé, le coffre arrière verrouillé, la trappe de la borne de rechargement verrouillée et les portes fermées à clé à l'aide de la carte Zen Car. Le client est responsable de l'élimination

de petits défauts et des travaux d'entretien découlant de l'utilisation du véhicule. Avant que le client ne fasse procéder à l'élimination des petits défauts, la marche à suivre doit être impérativement convenue avec la centrale 24h/24. Pour autant que ces défauts ne soient pas imputables au client, les frais exposés sont remboursés sur présentation d'une facture. D'autres problèmes et irrégularités doivent être signalés sans délai à la centrale afin que les mesures nécessaires à leur suppression puissent être prises.

D - Les salissures nettement visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, occasionnées par le client, doivent être éliminées par celui-ci pendant la période d'utilisation et à ses frais. A défaut, Zen Car facturera les frais correspondants conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment.

E - En cas de restitution tardive du véhicule, le client doit payer une pénalité en supplément du tarif horaire conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment.

F - Après utilisation, la clé du véhicule doit être déposée dans la boîte à gants ou remise à la place prévue à cet effet.

G - Si la place de stationnement réservée n'est pas disponible, le client doit avertir la centrale.

H - Zen Car n'est en aucun cas responsable des objets oubliés ou volés dans le véhicule.

Article 13 - Limites d'utilisation

A - Le client s'engage formellement à ne pas conduire un véhicule Zen Car en cas de retrait temporaire ou définitif du permis de conduire. Le client est tenu de prévenir Zen Car immédiatement. Tout abus donnera



lieu à des poursuites et à des demandes de dommages-intérêts.

B - Le client utilise le véhicule pour son besoin propre en bon père de famille, ce qui exclut expressément mais à titre exemplatif l'usage durant la conduite d'équipements tels que les baladeurs, téléphone portable sans kit main libre etc. Le client ne l'utilise pas pour le transport à titre onéreux de passagers et/ou marchandises.

C - Le client s'interdit formellement de conduire un véhicule Zen Car sous l'emprise de l'alcool, de médicaments, de drogues ou tout autre état altérant leur capacité de réaction (fatigue, maladie, etc.).

D - Le client s'engage à se conformer à toutes législations et réglementations en vigueur, notamment mais sans limitation, en matière de circulation, de parking, de douane et de transport. Le client supporte les conséquences des infractions ou violations qui lui sont imputables. Zen Car transmet à la police le nom et l'adresse du client concerné et perçoit une taxe pour les frais engagés par Zen Car. La procédure ainsi que toutes conséquences financières (amendes, frais de procédure etc.) sont à la charge du client.

E - Le client s'engage à se soumettre aux règlements en vigueur et notamment à présenter les pièces du véhicule en cas de contrôle. Il est précisé que le client supportera seul les conséquences de la non-présentation des documents du véhicule aux autorités compétentes.

F - Pour des raisons d'hygiène, les animaux doivent être transportés uniquement dans des cages appropriées ou sur une couverture. Le véhicule doit être ensuite nettoyé aux frais de l'utilisateur. En cas de non-respect, un nettoyage sera effectué et facturé au client.

G - Il est interdit de fumer à bord des véhicules Zen Car.

H - Le client s'engage à respecter les règles d'usage normal d'un véhicule particulier et s'interdit d'utiliser les véhicules Zen Car :

- pour propulser ou tracter un autre véhicule ou une remorque ou pour le déplacer d'une quelconque manière,
- pour transporter des produits dangereux de toutes natures (inflammables, explosives, nocives etc.) ou dégageant ou pouvant laisser dégager des mauvaises odeurs,
- pour apporter une modification, même minime,
- dans le cadre de compétitions ou d'essais, même sur circuit privé,
- pour des parcours de tout terrain ou sur des routes non publiques,
- en surcharge c'est-à-dire avec un nombre de passagers ou charge utile supérieurs aux valeurs indiquées dans la documentation du véhicule,
- dans des manifestations ou des démonstrations de toutes natures (sports automobiles par exemple),
- pour des leçons de conduite.

Toutes exceptions éventuelles requièrent l'accord de Zen Car.

I - Tous les dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou non conforme des véhicules seront intégralement facturés au client.

Article 14 - Dommage, panne et sinistre

A - Si des défauts, dommages ou autres pannes surviennent et pour autant qu'ils n'empêchent pas la continuation de l'emploi du véhicule et/ou ne portent pas atteinte à la sécurité des passagers, le client doit en avvertir Zen Car et les inscrire, dans le carnet de bord du véhicule concerné. L'autorisation de Zen Car est nécessaire pour continuer à conduire le véhicule.



Zen car dispose d'une centrale d'assistance téléphonique disponible 24h/24h et 7j/7j.

B - En cas de pannes qui rendent la continuation du trajet difficile, voire impossible, Zen Car doit en être immédiatement avisée afin de décider de la marche à suivre.

C - Si le voyant liquide de freins ou un autre voyant rouge d'avertissement s'allume ou clignote, le conducteur doit immédiatement arrêter le véhicule et contacter la centrale 24h/24, qui lui fournira les instructions nécessaires. Il est strictement interdit de poursuivre sa route.

D - En cas d'accident, le client s'engage à respecter les suivantes règles, sous peine d'être déchu du bénéfice de la garantie d'assurance :

- dans tous les cas, prévenir immédiatement la police et Zen Car ;
- le conducteur ne doit signer aucune reconnaissance de responsabilité ou de faute. Elle n'est en aucun cas prise en charge par Zen Car ;
- remplir la déclaration d'accident et la faire parvenir sans délai à Zen Car ;
- à recueillir par écrit les noms et adresses des personnes en cause et des témoins ;
- à ne pas abandonner le véhicule sans prendre soin d'assurer sa sauvegarde et sa sécurité
- seul Zen Car est autorisé à faire appel à un service de dépannage. Dans le cas contraire, Zen Car ne prendra pas en charge les frais du service de dépannage et les imputera au client.

E - Aucune responsabilité n'est opposable à Zen Car et à ses assureurs avec lesquels le client s'engage à coopérer dans le cadre de toute enquête et/ou procédure légale.

F - Les dommages d'exploitation provoqués par négligence (p. ex: crevaisons provoquées des pneumatiques), ainsi que les coûts induits non couverts par

l'assurance seront facturés au client dans leur intégralité.

G - En cas de dommage dont la responsabilité du client est avérée, une indemnisation sera facturée au client pour chaque jour d'immobilisation de véhicule conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment.

H - En cas de dommages au véhicule provoqués par le non-respect des Conditions Générales (CG), le client doit intégralement dédommager Zen Car.

I - En l'absence de constat amiable, Zen Car est en droit de considérer le dernier client qui a utilisé le véhicule en dernier avant la constatation des dommages comme auteur du dommage et de le tenir pour responsable à moins que le client apporte la preuve du contraire.

J - En cas de vol, dégradations volontaires ou vandalisme du véhicule ou de pièces, le client doit porter plainte auprès de la police et informer immédiatement Zen Car.

K - Dans tous les cas, le client est responsable à l'égard de Zen Car du paiement des dommages-intérêts à hauteur de la franchise d'assurance. Les dommages sont réparés selon appréciation de Zen Car et de sa compagnie d'assurance.

Article 15 – Assurance

A - Sous réserve du respect des conditions générales d'adhésion et les obligations du Code de la Route, les utilisateurs Zen Car bénéficient d'une assurance responsabilité civile obligatoire et d'une assurance omnium pour les dommages au véhicule.

B - Les conditions d'assurance automobile de Zen Car peuvent être consultées par les abonnés à tout moment sur demande.



C – En cas de perte, de vol, de vandalisme ou de dommage subi par le véhicule, ses équipements et/ou accessoires, les abonnés Zen Car ne paieront que dans la limite d'une franchise de 600€ laquelle peut être par ailleurs réduite par la réduction de responsabilité proposée par Zen Car. Si les dommages sont inférieurs au montant de la franchise, le membre ne paiera que le montant de la réparation, une indemnité d'immobilisation pendant le temps de remise en état du véhicule, les frais de remorquage éventuels ainsi que des coûts de gestion du sinistre.

D - Concernant la franchise, les règles suivantes sont applicables :

- Franchise pour vol : 600 €
- Franchise par dommage en cas de responsabilité engagée ou de tiers non identifié : 600 €
- Franchise réduite pour vol : 300 € (Supplément de 5 €/mois)
- Franchise réduite par dommage en cas de responsabilité engagée ou de tiers non identifié : 300 € (Supplément de 5 €/mois)

E - L'assurance automobile Zen Car ne couvre les vols d'objet personnel laissé par l'utilisateur Zen Car dans le véhicule.

F - L'assurance souscrite par Zen Car ne couvre pas les dégâts sur les pneus. Les abonnés seront responsables des coûts de réparation de ces derniers.

G - Indépendamment des prestations d'assurance prévues dans le contrat d'assurance Zen Car, le client est responsable des dommages provoqués par sa faute ou par négligence au véhicule ou aux équipements installés à bord (système électronique embarqué). L'utilisateur sera tenu pour responsable de tous dommages causés

H - Zen Car se réserve le droit d'utiliser exclusivement l'atelier de réparation de son choix pour toute réparation sur ses véhicules.

Article 16 - Modifications de la liste de prix, des conditions générales et autres points du contrat

Zen Car est autorisé à modifier les présentes Conditions Générales, liste de prix et l'ensemble de ses articles à tout moment et unilatéralement. Les modifications sont annoncées et publiées sur le site internet de Zen Car et dans la newsletter et seront réputées communiquées aux clients et approuvées par ces derniers trente (30) jours ouvrables avant leur entrée en vigueur.

Article 17 - Changements de nom, d'adresse et d'entité bancaire

Le client s'engage à communiquer par écrit à Zen Car dans un délai de dix (10) jours ouvrables ou effectuer directement sur le portail clients de Zen Car tout changement de nom, d'adresse ou d'entité bancaire. Jusqu'à réception du nouveau nom ou de la nouvelle adresse, les informations envoyées par Zen Car au dernier nom utilisé, respectivement à la dernière adresse et entité bancaire communiquée, sont considérées comme valables.

Article 18 - Traitement et protection des données

A - Le service fait l'objet d'une déclaration normale auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (CPVP).

B - Le client a connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux opérations de facturation et de le tenir informé des activités Zen Car. Les données personnelles sont stockées dans la base de données Zen Car et cette dernière est



propriété de Zen Car. La communication de ces données à des fins commerciales est exclue. Dans le cadre de partenariats, les données peuvent être communiquées aux partenaires de Zen Car, dont le client est membre.

C - Conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relatives à la protection de la vie privée, le client bénéficie d'un droit d'accès et d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations qui le concerne, il doit s'adresser à la centrale.

Article 19 - Divers

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou

dispositions du présent contrat, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

Article 20 - Droit applicable et juridiction

Ce contrat doit être interprété et appliqué, selon les lois et les réglementations belges. Tout litige relatif à ce contrat, sans règlement préalable à l'amiable, relèvera de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, sauf dans les cas ou en vertu de la loi sur les pratiques du commerce, ceux-ci ne sont pas territorialement compétents.

Zen Car™, valable à partir du 30.11.2011

Pour le client, Précédé de la mention « lu et approuvé », date, nom, prénom et signature